

CERTIBIOCIDE

Public :

Utilisateurs professionnels et distributeurs de certains produits biocides.

Objectifs visés :

Obtenir son certificat individuel biocide en réponse à l'arrêté interministériel du 09 octobre 2013 qui rend obligatoire ce certificat pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de certains produits biocides (désinfectants, produits de protection contre les insectes ou les champignons, produits de lutte contre les nuisibles...).

Conditions d'admission, prérequis :

Avoir une activité professionnelle en lien avec la certification visée : utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de certains produits biocides.

Modalités d'accès :

Selon statut-nous consulter

Délais d'accès :

Inscription selon planification des sessions et places disponibles.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

21h soit 3 jours de 7h de formation en continu.

7h pour les détenteurs d'un certiphyto en cours de validité (la date de validité du certiphyto prévaut sur celle du certibiocide).

Modalités et moyens pédagogiques :

Formation réglementaire basée sur l'arrêté du 9 octobre 2013 assurée par des formateurs techniques.

Pédagogie active, apport théorique, échange et synthèse, power point, mise en situation et remise d'un support (clé USB).

Locaux :

- Salle de cours
- Centre de Documentation et d'Information.
- Centre De Ressources.
- Salles informatiques.

Tarifs :

16€ de l'heure soit 21 X 16 = 336 euros

Financements :

Région, Pôle-emploi, CPF, OPCO, etc.

Contenu de la formation et durées fixés par l'arrêté du 09 octobre 2013

1 / Connaître le cadre réglementaire Européen et Français (2h30).

2 / Connaître et utiliser les différents biocides :

- les rodenticides (5h30) : la prévention des risques pour la santé, la prévention des risques pour l'environnement, les stratégies visant à limiter les recours aux produits rodenticides,

- les désinfectants (5h30), la prévention des risques pour la santé, la prévention des risques pour l'environnement, les stratégies visant à limiter les recours aux produits désinfectants,
- les insecticides (5h30) la prévention des risques pour la santé), la prévention des risques pour l'environnement, les stratégies visant à limiter les recours aux produits insecticides.

3/ La gestion des déchets et protection de l'environnement (1h30).

- Gestion des déchets dans l'entreprise et sur site de d'intervention.
- Gestion des effluents, gestion des déchets organiques.

4/ Auto évaluation (0h30).

Dispositif d'évaluation de l'action :

Questionnaire de satisfaction.

Certification de réalisation

Tarifs :

16€ de l'heure soit 21 X 16 = 336 euros

Financements :

Région, Pôle-emploi, CPF, OPCO, etc.

Inscription :

Secrétariat : cfppa.arras@educagri.fr / celine.darras@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 10

Contact :

Elodie CRAYE, formateur référent technique : elodie.craye@educagri.fr

Stéphanie PASZKOWSKI, responsable des formations courtes :

stephanie.paszkowski@educagri.fr

Hélène PALASZ, comptabilité : helene.palasz@educagri.fr

Lieu de déroulement de l'action :

Route de Cambrai

62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Renseignements pratiques :

Gare d'Arras à 25 minutes à pied ;

Ligne 3 ARTIS / Arrêt lycée agricole

Autoroute A1 sortie ARRAS-EST / Route de Cambrai croisement D939/D60

Restauration : en raison du contexte sanitaire aucun repas ne peut-être pris dans l'enceinte de l'établissement. Port du masque obligatoire et respect des gestes barrière

Taux de satisfaction : 98%